

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°49/7.1/27-07/16

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Date de la convocation : 20-07-2020
Date de l'affichage : 21-07-2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Josiane ROSIER à Régis VIANET

Gilles TRAUULET à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

OBJET :

BUDGET ANNEXE

OFFICE DE TOURISME

BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Régis Vianet

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- L'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et si le Conseil Municipal, en décide ainsi par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que le « Conseil Municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opération en section d'investissement ».

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter pour le budget Office de Tourisme, le Budget Primitif 2020 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le Budget Primitif 2020 Office de tourisme qui peut se résumer comme suit

○ **Dépenses de fonctionnement : 507 536 €**

○ 011 – Charges à caractère général	155 442 €
○ 012 – Charges de personnel, frais assimilés	270 000 €
○ 65 – Autres charges de gestion courante	1 500 €
○ 67 – Charges exceptionnelles	400 €
○ 014 – Atténuations de produits	70 300 €
○ 042 – Opération ordre transfert entre sections	9 894 €



Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement :

Unanimité

- **Recettes de fonctionnement : 507 536 €**

- 70 – Produits services, domaine et ventes div **11 609 €**
- 73 – Impôts et taxes **233 380 €**
- 74 – Dotations et participations **119 387 €**
- 002 – résultat reporté ou anticipé **143 160 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement :

Unanimité

- **Dépenses d'investissement : 14 300 €**

- 2051 - Concessions, droits similaires **7 000 €**
- 2183 – Matériel de bureau et informatique **1 000 €**
- 2184 – Mobilier **1 500 €**
- 2188 – Autres immo corporelles **4 184 €**
- 020 – Dépenses imprévues **616 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement :

Unanimité

- **Recettes d'investissement : 14 300 €**

- 10222 – FCTVA **3 200 €**
- 040 - Opération ordre transfert entre sections **9 894 €**
- 001 – Solde d'exécution position reporté ou anticipé **1 206 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement :

Unanimité

Vote global du BP 2020 Office de Tourisme

Unanimité

Le Maire,
Pierre Maumejean

